

Un cas de diffamation : Israël et l'accusation d'apartheid*

Richard Goldstone

Ancien juge à la cour constitutionnelle d'Afrique du Sud, a dirigé la mission d'établissement des faits dépêchée par les Nations Unies concernant le conflit à Gaza en 2008-09.

La demande d'adhésion à l'ONU faite par l'Autorité Palestinienne a mis sous les feux des projecteurs l'espoir d'une solution à deux états. Le besoin de réconciliation entre Israéliens et Palestiniens n'a jamais été aussi grand. Il est donc d'autant plus important de distinguer les critiques légitimes de l'état d'Israël des attaques dont le but est de l'isoler, de le diaboliser et de le délégitimer.

Une fausse accusation aussi pernicieuse que récurrente consiste à prétendre qu'Israël applique une « politique d'apartheid ». À Cape Town, samedi prochain, une organisation non gouvernementale basée à Londres, appelée Tribunal Russell sur la Palestine, tiendra une soi-disant audience pour déterminer si Israël est coupable du crime d'apartheid. Il ne s'agit pas d'un véritable tribunal. Les preuves seront uniquement à charge et les membres du jury sont tous des contempteurs d'Israël dont les opinions impitoyables sont bien connues.

Si l'on a parfois recours au mot « apartheid » de manière large, son utilisation a pour but d'évoquer la situation de l'Afrique du Sud d'avant 1994. Cela constitue une accusation diffamatoire injuste envers Israël et son objectif est de freiner plutôt que de faire progresser les négociations de paix.

Je ne connais que trop bien la cruauté du système d'apartheid qui avait cours en Afrique du Sud : les êtres humains considérés comme « noirs » n'avaient pas le droit de voter, ni celui d'avoir des fonctions politiques, d'utiliser des toilettes ou des plages réservées aux blancs, d'épouser des individus considérés comme blancs, de vivre dans des zones réservées aux blancs ou même d'y passer sans une autorisation. Des noirs gravement blessés dans un accident de voiture pouvaient se vider de leur sang dans la rue s'il n'y avait pas d'ambulance « pour noirs » pour les conduire dans un hôpital « pour noirs ». Il était interdit aux hôpitaux « blancs » de leur sauver la vie.

Si l'on cherche à savoir dans quelle mesure Israël pratiquerait une politique d'apartheid, qui se fonde par définition sur la race ou l'ethnie, il est important de faire la différence entre la situation en Israël, où les Arabes sont des citoyens, et sur la Rive Gauche (« Cisjordanie ») qui restent sous contrôle israélien faute d'un accord de paix.

Il n'existe pas d'apartheid en Israël. Aucune mesure ne s'approche de près ou de loin de la définition qu'en donne le Statut de Rome de 1998, à savoir « des actes inhumains (...) commis dans le contexte d'un régime institutionnalisant l'oppression et la domination systématique d'un groupe racial envers un ou plusieurs groupes raciaux et commis dans l'intention de maintenir ce régime. » Les Arabes israéliens (20% de la population) votent, sont représentés par des partis politiques, ont des représentants à la Knesset et occupent des postes prestigieux, y compris à la Cour Suprême. Dans les hôpitaux, les patients arabes reçoivent les mêmes traitements que les patients juifs dont ils ne sont pas séparés.

Certes, il existe une séparation de fait des populations arabes et juives qui ne devrait pas être tolérée par les Israéliens. Mais pour la plus grande part, elle est le résultat de choix des communautés elles-mêmes, et parfois provient d'une forme de discrimination. Cela n'est en rien un apartheid, car un apartheid consacre délibérément la séparation comme un idéal. En Israël, l'égalité de droit est au fondement de la loi dont elle est l'aspiration et l'idéal. Les inégalités sont fréquemment l'objet de procès qui y mettent fin.

La situation sur la Rive Gauche est plus complexe. Mais, là encore, il n'y a aucune intention de « maintenir un régime institutionnalisant l'oppression et la domination systématique d'un groupe racial envers un ou plusieurs groupes raciaux ». C'est une distinction essentielle, même si Israël peut se livrer à une forme d'oppression envers les Palestiniens. La séparation raciale existant en Afrique du Sud avait pour ambition de favoriser la minorité blanche de manière permanente au détriment des autres races. A l'inverse, Israël a accepté l'existence d'un état palestinien à Gaza et sur presque toute la Rive Gauche et ne cesse de demander aux Palestiniens d'en négocier les paramètres d'application.

Mais tant qu'il n'existera pas une paix négociée entre deux états distincts, ou du moins tant que les citoyens israéliens resteront l'objet d'attaques en pro-

venance de la Rive Gauche et de Gaza, Israël considérera que les barrages routiers et autres mesures du même ordre sont nécessaires à la défense de sa population, même si les Palestiniens considèrent cela comme une oppression. Pour le moment, les attaques sont suivies de contre-attaques et les disputes, revendications et contre-revendications ne peuvent qu'être renforcées quand on se sert de l'accusation d'apartheid qui est une analogie dont les objectifs sont belliqueux.

Ceux qui tentent de promouvoir le mythe d'un apartheid israélien pointent souvent du doigt les heurts entre soldats israéliens lourdement armés et les Palestiniens de la Rive Gauche armés de lance-pierre, ou la construction de ce qu'ils désignent comme « le mur de l'apartheid » ou des traitements différenciés aux barrages routiers de Cisjordanie. De telles situations semblent inviter à ce genre de comparaisons superficielles mais il est malhonnête de les utiliser dans le but de donner une image déformée de la réalité. La barrière de sécurité a été construite pour mettre fin à d'incessantes attaques terroristes. Cette barrière a pu infliger des désagréments majeurs à certains endroits mais la Cour Suprême Israélienne a ordonné à l'état d'en modifier le tracé afin de réduire certaines difficultés déraisonnables. Les restrictions de circulation sont intensifiées après des attaques violentes et sont adoucies quand les menaces se font moins pressantes.

Il va de soi que les Palestiniens ont des aspirations nationales et bénéficient des droits de l'homme, ce qui doit être respecté par tous. Mais ceux qui mettent en équivalence la situation en Israël et sur la Rive Gauche avec l'Afrique du Sud d'antan ne rendent pas service à ceux qui recherchent la justice et la paix.

On ne peut en aucun cas simplifier les relations entre Juifs et Arabes en Israël et sur la Rive Gauche et les présenter comme l'application d'une discrimination juive. Hostilité et méfiance existent des deux côtés. Cas unique parmi les démocraties, Israël est dans un état de guerre avec de nombreux pays voisins qui refusent d'accepter son existence. Au point où même les Arabes israéliens – parce qu'ils sont citoyens israéliens – ont pu être considérés avec méfiance par les autres Arabes du fait de cet antagonisme.

La reconnaissance mutuelle et la protection de la dignité humaine de tous les peuples est indispensable pour mettre fin à la haine et à la colère. L'accusation d'apartheid qui frappe Israël est fautive et perverse et, bien loin de favoriser la paix et l'harmonie, elle ne fait qu'en contrecarrer l'avènement.

* © *New York Times*, 31 octobre 2011, traduit par Jean Szlamowicz